



■ Prévention du Péril Animalier

Fiche de cours (PPA-BAC-F01)

Brevet international d'agent de prévention du péril animalier

airtrace

Centre International de Formation en Environnement Aéroportuaire

Division de BTEE SA

Voie-des-Traz 20 * Case postale 1152 * CH - 1211 GENEVE 5

Tel. +41 22 817 46 66 * Fax +41 22 817 46 70

info@airtrace.ch * www.airtrace.ch

Formation inscrite au répertoire des formations aéronautiques de l'OACI :



Membre de :



DESCRIPTION DE LA FORMATION



Le Brevet international d'agent de prévention du péril animalier est une formation continue qui se déroule sur 6 mois et comprend deux modules de formation d'une semaine chacun.

Le premier module permet aux participants de se former à la base de la prévention du péril animalier dans les aéroports et d'être directement opérationnels au sortir de la première session de formation.

Le deuxième module est un approfondissement des connaissances et permet aux participants de s'entraîner et de se perfectionner.

COMPETENCES ACQUISES

À l'issue de la formation, le participant est capable de reconnaître les principales espèces d'oiseaux et/ou de mammifères présents dans son aéroport et d'utiliser les techniques de lutte active contre les animaux présentant un danger pour l'aviation, ainsi que de gérer les interventions nécessaires à la prévention du péril animalier dans les aéroports.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les agents PPA sont actifs dans un aéroport en complément d'un spécialiste PPA. Il peut également travailler dans un aéroport où le nombre de mouvements permet de concilier la gestion du risque animalier avec d'autres activités.

PUBLIC-CIBLE

Personnel aéroportuaire en charge de la prévention du péril animalier ou en lien avec ce domaine, tel que responsable SGS, safety officer, etc.

PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes, minimum 6 personnes

FORMATEURS

Selon le programme détaillé des cours

CONDITION D'ADMISSION

Sur dossier

PRE-REQUIS

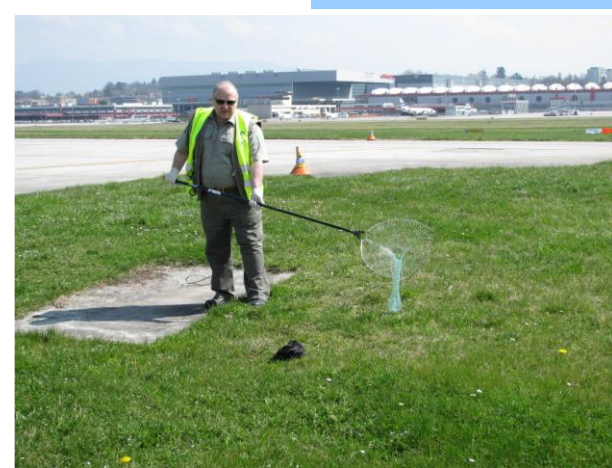
- Familiarité avec le milieu aéroportuaire
- Niveau linguistique suffisant

TITRE OBTENU

Brevet international d'agent de prévention du péril animalier.

OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES DU COURS

- Connaître les principales espèces faunistiques et leurs comportements, ainsi que leur milieu de vie :
 - Reconnaître et identifier les espèces animales présentes sur un aéroport
 - S'informer sur l'évolution de la faune au niveau régional
 - Observer le milieu aéroportuaire et les alentours, ainsi que leur évolution
- Maîtriser les techniques de prévention active :
 - Connaître les différents moyens et techniques pour lutter activement contre les animaux présentant un risque pour les aéronefs
 - Savoir utiliser à bon escient les moyens d'effarouchement à disposition
 - Appliquer les recommandations scientifiques et techniques émises par les organes scientifiques
 - Gérer et entretenir le matériel d'observation, les stocks et le matériel d'intervention afin de respecter les normes de sécurité en vigueur
 - Collaborer avec les autres intervenants du milieu aéroportuaire
 - Maîtriser les interventions pour les animaux échappés de soute
 - Pouvoir intervenir en cas de suspicion de cas de H5N1 (grippe aviaire)
- Utiliser les outils statistiques :
 - Établir des statistiques fiables sur les animaux observés, les incidents, les accidents et l'efficacité des moyens d'effarouchement utilisés
 - Diffuser les statistiques au niveau international grâce au réseau IBIS de l'OACI
 - Connaître et exercer l'utilisation de l'application informatique « Airport Wildlife Hazard Management »
 - Utiliser la méthodologie d'analyse du niveau indicatif du risque animalier MANIRA-Airport®



CONTENU DU COURS

- | | |
|---|-------|
| • Introduction à la prévention du péril animalier | 2h00 |
| • Connaissance de base en aéronautique | 2h00 |
| • Connaissance des aéronefs | 1h00 |
| • Législation et responsabilité | 2h00 |
| • Sécurité | 2h00 |
| • Présentation de l'Unité PPA de Genève Aéroport | 1h00 |
| • Connaissance de la végétation et des milieux naturels | 2h00 |
| • Reconnaissance de la faune | 3h30 |
| • Prévention passive et méthodes de gestion de l'environnement aéroportuaire | 2h00 |
| • Lutte active contre le péril animalier | 6h30 |
| • Formulaires et rapports | 3h00 |
| • Statistiques et analyses de données | 3h30 |
| • Comportement et gestion de la faune | 6h30 |
| • Visite de terrain environnement et faune | 7h00 |
| • Analyse du niveau indicatif du risque animalier d'une plateforme selon la méthodologie MANIRA-Airport ® | 5h00 |
| • Exercices d'utilisation des techniques de lutte active | 4h00 |
| • Ateliers pratiques : concept de gestion de la faune | 14h00 |
| • Tests de validation des acquis | 3h00 |

DUREE

Deux modules de 5 jours
du lundi 13h30 au vendredi 16h00

70h00

METHODE D'ENSEIGNEMENT

- Cours théoriques
- Films didactiques
- Visites de terrain
- Exercices pratiques
- Ateliers pratiques
- Questions et échange d'expérience

SUPPORTS DE COURS

- Présentation PowerPoint
- Polycopiés
- Films didactiques
- Matériel de démonstration

LIEUX

- Saint-Yan Air'e Academy, France

PLANNING

- (module A – session I) du 20 au 24 février 2012
- (module B – session I) du 12 au 16 mars 2012
- (module C – session I) du 17 au 21 septembre 2012
- (module A – session II) du 21 au 25 mai 2012
- (module B – session II) du 17 au 21 septembre 2012
- (module C – session II) du 12 au 16 novembre 2012

COUT DU COURS

- Euros 3'625.— formation complète
- Euros 500.— supports de cours
- Euros 1'200.— logement et repas

Euros 5'325.—

CONDITIONS DE PAIEMENT

- 10 % à l'inscription
- 50 % avant le cours
- 40 % après le cours

CONDITIONS DE RETRAIT

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le cours, sans certificat médical : restitution des frais d'inscription, moins une participation aux frais de Euros 600.—.
- Annulation jusqu'à 7 jours avant le cours, sans certificat médical : restitution des frais d'inscription, moins une participation aux frais de Euros 800.—.
- Non présentation au cours ou annulation moins de 7 jours avant le cours, sans certificat médical : aucun remboursement.
- Annulation pour cause de maladie ou d'accident : sur présentation d'un certificat médical avant la tenue du cours, remboursement des frais d'inscription, moins une participation aux frais de Euros 200.—.
- Il est cependant possible d'annoncer en tout temps une personne qui remplace la personne inscrite sans que cela n'occasionne de frais.



Genève

Voie-des-Traz 20 / CP 1152
1211 GENEVE 5
☎ +41 27 791 07 81
☎ +41 27 783 33 77
✉ info@bureaubtee.com

Valais

Rive-Haute
1945 LIDDES
☎ +41 27 783 33 70
☎ +41 27 783 33 77
✉ info@bureaubtee.com



Siège social

Rue des Crétales 19B
B-8140 COMBLAIN-LA-TOUR
☎ +32 43 83 58 40
☎ +32 43 83 58 41
✉ bteesa@bureaubtee.com

Siège d'exploitation

Ch.d'Ellignies 54
B-7910 ANVAING
☎ +32 69 85 88 64
☎ +32 69 85 88 65
✉ bteesa@bureaubtee.com